

LYRECO Correction fluid

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.
Date d'émission: 16-06-22 Date de révision: 23-12-22 Remplace la version de: 16-06-22 Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : LYRECO Correction fluid
UFI : GV00-U05T-N00C-EME7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Correction fluid for paper or fax copies.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur

Lyreco
Rue du 19 Mars 1962, 59770 Marly,
France fr.fds@lyreco.com
T +33 (0) 3 27 23 64 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : T +33 (0) 3 27 23 64 00

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033	+33 2 41 48 21 21	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031		
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

LYRECO Correction fluid

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076	+33 5 56 96 40 80	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint- Denis 75475	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059	+33 5 61 77 74 47	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035	+33 3 83 22 50 50	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 3 H226
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques H336
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2 H411
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Liquide et vapeurs inflammables. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

GHS09




Mention d'avertissement (CLP) :

: Attention

LYRECO Correction fluid

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

Contient	: Naphta léger (pétrole), raffiné au solvant; naphta modifié à bas point d'ébullition; [combinaison complexe d'hydrocarbures constituant le raffinat obtenu lors d'une extraction au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques comportant majoritairement entre 5 et 11 atomes de carbone (C5-C11) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 35 et 190 °C (entre 95 et 374°F).]
Mentions de danger (CLP)	: H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H315 - Provoque une irritation cutanée. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	: P102 - Tenir hors de portée des enfants. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261 - Éviter de respirer les vapeurs. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P301+P330+P331+P310 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Phrases EUH	: EUH211 - Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.
Phrases supplémentaires	: Usage réservé aux utilisateurs professionnels.
Fermeture de sécurité pour enfants	: Non applicable
Indications de danger détectables au toucher	: Non applicable
Etiquetage selon: exemption pour les conditionnements d'une capacité de 125 ml ou moins	
Pictogrammes de danger (CLP)	:    GHS02 GHS07 GHS09
Mention d'avertissement (CLP)	: Attention
Composants dangereux	: Naphta léger (pétrole), raffiné au solvant; naphta modifié à bas point d'ébullition; [combinaison complexe d'hydrocarbures constituant le raffinat obtenu lors d'une extraction au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques comportant majoritairement entre 5 et 11 atomes de carbone (C5-C11) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 35 et 190 °C (entre 95 et 374°F).]
Mentions de danger (CLP)	: H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Conseils de prudence (CLP)	: P102 - Tenir hors de portée des enfants. P261 - Éviter de respirer les vapeurs. P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. P301+P330+P331+P310 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Phrases EUH	: EUH211 - Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.
Phrases supplémentaires	: Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant

Carbonate de calcium (471-34-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
---------------------------------	---

LYRECO Correction fluid

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

Composant	
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm] (13463-67-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Naphta léger (pétrole), raffiné au solvant; naphta modifié à bas point d'ébullition; [combinaison complexe d'hydrocarbures constituant le raffinat obtenu lors d'une extraction au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques comportant majoritairement entre 5 et 11 atomes de carbone (C5-C11) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 35 et 190 °C (entre 95 et 374°F).] (64741-84-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : Mélange. Liquide correcteur solvant, 20 ml, conditionné en flacon plastique avec pinceau.

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Naphta léger (pétrole), raffiné au solvant; naphta modifié à bas point d'ébullition; [combinaison complexe d'hydrocarbures constituant le raffinat obtenu lors d'une extraction au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques comportant majoritairement entre 5 et 11 atomes de carbone (C5-C11) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 35 et 190 °C (entre 95 et 374°F).] (Note P)	N° CAS: 64741-84-0 N° CE: 265-086-6 N° REACH: 01-2119485160-44	35 – 45	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Carbonate de calcium	N° CAS: 471-34-1 N° CE: 207-439-9 N° REACH: 01-2119486795-18	30 – 35	Non classé
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm] substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (AT, BE, BG, DK, EE, ES, FR, GB, GR, HR, IE, LT, LV, PL, PT, RO, SE, SK, IS, NO, CH) (Note V)(Note W)(Note 10)	N° CAS: 13463-67-7 N° CE: 236-675-5 N° Index: 022-006-002 N° REACH: 01-2119489379-17	10 – 15	Carc. 2, H351

LYRECO Correction fluid

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

Note P:	La classification comme cancérigène ou mutagène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (no EINECS 200-753-7). Si la substance n'est pas classée comme cancérigène ou mutagène, il convient d'appliquer pour le moins les conseils de prudence (P102-)P260-P262-P301 + P310-P331. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la partie 3.
Note 10:	La classification en tant que cancérigène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique $\leq 10 \mu\text{m}$.
Note V:	Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre $< 3 \mu\text{m}$, longueur $> 5 \mu\text{m}$ et rapport d'aspect $\geq 3:1$) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérigène 1B ou 1A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée).
Note W:	On a observé que la cancérigénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon. La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement.

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et abondant (pendant 15 minutes au moins). En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste. Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs inflammables.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

LYRECO Correction fluid

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Éviter de respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Éviter de respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver dans l'emballage d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Eviter toute source d'ignition.
Matériaux d'emballage : Emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique(s) : 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Carbonate de calcium (471-34-1)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Calcium (carbonate de) (Calcite) (Marbre)
VME (OEL TWA)	10 mg/m ³
Remarque	inhalable aerosol
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

LYRECO Correction fluid

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre $\leq 10 \mu\text{m}$] (13463-67-7)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Titane (dioxyde de), en Ti
VME (OEL TWA)	10 mg/m ³
Remarque	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Carbonate de calcium (471-34-1)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

Aiguë - effets systémiques, cutanée	Danger: non identifié
Aiguë - effets systémiques, inhalation	Danger: non identifié
Aiguë - effets locaux, cutanée	Danger: non identifié
Aiguë - effets locaux, inhalation	Danger: non identifié
A long terme - effets systémiques, cutanée	Danger: non identifié
A long terme - effets locaux, cutanée	Danger: non identifié
A long terme - effets systémiques, inhalation	Danger: non identifié
A long terme - effets locaux, inhalation	6,36 mg/m ³

DNEL/DMEL (Population générale)

Aiguë - effets systémiques, cutanée	Danger: non identifié
Aiguë - effets systémiques, inhalation	Danger: non identifié
Aiguë - effets systémiques, orale	6,1 mg/kg de poids corporel
Aiguë - effets locaux, cutanée	Danger: non identifié
Aiguë - effets locaux, inhalation	Danger: non identifié
A long terme - effets systémiques, orale	6,1 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	Danger: non identifié
A long terme - effets systémiques, cutanée	Danger: non identifié
A long terme - effets locaux, cutanée	Danger: non identifié
A long terme - effets locaux, inhalation	1,06 mg/m ³

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre $\leq 10 \mu\text{m}$] (13463-67-7)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

Aiguë - effets systémiques, cutanée	Danger: non identifié
Aiguë - effets systémiques, inhalation	Danger: non identifié
Aiguë - effets locaux, cutanée	Danger: non identifié
Aiguë - effets locaux, inhalation	Danger: non identifié
A long terme - effets systémiques, cutanée	Danger: non identifié

LYRECO Correction fluid

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm] (13463-67-7)

A long terme - effets locaux, cutanée	Danger: non identifié
A long terme - effets systémiques, inhalation	Danger: non identifié
A long terme - effets locaux, inhalation	1,25 mg/m ³

DNEL/DMEL (Population générale)

Aiguë - effets systémiques, cutanée	Danger: non identifié
Aiguë - effets systémiques, inhalation	Danger: non identifié
Aiguë - effets systémiques, orale	Danger: non identifié
Aiguë - effets locaux, cutanée	Danger: non identifié
Aiguë - effets locaux, inhalation	Danger: non identifié
A long terme - effets systémiques, orale	Danger: non identifié
A long terme - effets systémiques, inhalation	Danger: non identifié
A long terme - effets systémiques, cutanée	Danger: non identifié
A long terme - effets locaux, cutanée	Danger: non identifié
A long terme - effets locaux, inhalation	210 µg/m ³

Naphta léger (pétrole), raffiné au solvant; naphta modifié à bas point d'ébullition; [combinaison complexe d'hydrocarbures constituant le raffinat obtenu lors d'une extraction au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques comportant majoritairement entre 5 et 11 atomes de carbone (C5-C11) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 35 et 190 °C (entre 95 et 374°F).] (64741-84-0)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

Aiguë - effets systémiques, cutanée	High hazard (no threshold derived)
Aiguë - effets systémiques, inhalation	1286,4 mg/m ³ Étude sur la neurotoxicité
Aiguë - effets locaux, cutanée	Low hazard (no threshold derived)
Aiguë - effets locaux, inhalation	160,23 mg/m ³ Irritation (Voies respiratoires)
A long terme - effets systémiques, cutanée	950 µg/kg de poids corporel/jour Toxicité à dose répétée
A long terme - effets locaux, cutanée	High hazard (no threshold derived)
A long terme - effets systémiques, inhalation	1,9 mg/m ³ Toxicité à dose répétée
A long terme - effets locaux, inhalation	2,31 mg/m ³ Irritation (Voies respiratoires)

DNEL/DMEL (Population générale)

Aiguë - effets systémiques, cutanée	High hazard (no threshold derived)
Aiguë - effets systémiques, inhalation	1152 mg/m ³ Étude sur la neurotoxicité
Aiguë - effets systémiques, orale	25,6 mg/kg de poids corporel/jour Toxicité aiguë
Aiguë - effets locaux, cutanée	Low hazard (no threshold derived)
Aiguë - effets locaux, inhalation	143,5 mg/m ³ Irritation (Voies respiratoires)
A long terme - effets systémiques, orale	30 µg/kg de poids corporel/jour Toxicité à dose répétée
A long terme - effets systémiques, inhalation	410 µg/m ³ Toxicité à dose répétée
A long terme - effets systémiques, cutanée	280 µg/kg de poids corporel/jour Toxicité à dose répétée
A long terme - effets locaux, cutanée	High hazard (no threshold derived)
A long terme - effets locaux, inhalation	690 µg/m ³ Irritation (Voies respiratoires)

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

LYRECO Correction fluid

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Protection contre les dangers thermiques:

Non requis.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: blanc.
Odeur	: Légère odeur.
Seuil olfactif	: Non applicable
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: 25 – 200 °C (Naphta (pétrole), de raffinage au solvant et: Source: ECHA)
Inflammabilité	: Non applicable
Limites d'explosivité	: 1,1 – 7,6 vol % (Naphta (pétrole), de raffinage au solvant et; Fournisseur de la FDS)
Limite inférieure d'explosion	: 1,1 vol % (Naphta (pétrole), de raffinage au solvant et, Fournisseur de la FDS)
Limite supérieure d'explosion	: 7,6 vol % (Naphta (pétrole), de raffinage au solvant et, Fournisseur de la FDS)
Point d'éclair	: 55 – 65 °C (coupe fermée), Pensky - Martens, EN ISO 2719
Température d'auto-inflammation	: > 200 °C (Naphta (pétrole), de raffinage au solvant et; Source: ECHA)
Température de décomposition	: Non applicable
pH	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: > 25 mm ² /s (40 °C); calculé
Solubilité	: Eau: Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Non applicable
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Non applicable
Pression de vapeur	: 4 – 240 kPa (Naphta (pétrole), de raffinage au solvant et: Source: ECHA)
Pression de vapeur à 50°C	: Non applicable
Masse volumique	: 1,1 – 1,2 g/cm ³ (pycnomètre; (20+0.5)°C; EN ISO 2811)
Densité relative	: 0,62 – 0,88 (Naphta (pétrole), de raffinage au solvant et; Source: ECHA)
Densité relative de vapeur à 20°C	: Non applicable
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Limites d'explosivité : 1,1 – 7,6 vol % (Naphta (pétrole), de raffinage au solvant et; Fournisseur de la FDS)

LYRECO Correction fluid

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Autres propriétés : temps d'écoulement : 30 - 35 s (cup 4 mm)
Teneur en solvant : 40 - 45 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Carbonate de calcium (471-34-1)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat	> 3 mg/l 4 h

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm] (13463-67-7)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat	> 6,82 mg/l

Naphta léger (pétrole), raffiné au solvant; naphta modifié à bas point d'ébullition; [combinaison complexe d'hydrocarbures constituant le raffinat obtenu lors d'une extraction au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques comportant majoritairement entre 5 et 11 atomes de carbone (C5-C11) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 35 et 190 °C (entre 95 et 374°F).] (64741-84-0)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 401)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 402)
CL50 Inhalation - Rat	> 5610 mg/l (méthode OCDE 403)

LYRECO Correction fluid

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: Non applicable
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé. (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre $\leq 10 \mu\text{m}$] (13463-67-7)

NOAEL (oral, rat)	3500 mg/kg de poids corporel 90 jours
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée)	10 mg/m ³ 90 jours

Naphta léger (pétrole), raffiné au solvant; naphta modifié à bas point d'ébullition; [combinaison complexe d'hydrocarbures constituant le raffinat obtenu lors d'une extraction au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques comportant majoritairement entre 5 et 11 atomes de carbone (C5-C11) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 35 et 190 °C (entre 95 et 374°F).] (64741-84-0)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

LYRECO Correction fluid

Viscosité, cinématique	> 25 mm ² /s (40 °C); calculé
------------------------	--

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	: Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %
--	--

11.2.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Non rapidement dégradable	

LYRECO Correction fluid

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

Carbonate de calcium (471-34-1)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l 96 h; (méthode OCDE 203)
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l 48 h; Daphnia magna (puce d'eau); (méthode OCDE 202)
CE50 72h - Algues [1]	> 14 mg/l 72 h; (méthode OCDE 201)

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm] (13463-67-7)	
CL50 - Poisson [1]	> 10000 mg/l Cyprinodon variegatus (fondule tête de mouton); essai semi-statique; (méthode OCDE 203)
CL50 - Poisson [2]	> 1000 mg/l Pimephales promelas; statique; EPA-540/9-85-006
CE50 - Crustacés [1]	> 10000 mg/l copépode Acartia tonsa (ISO 14669 (1999); ISO 5667-16 (1998)
CE50 - Crustacés [2]	> 1000 mg/l Daphnia magna (puce d'eau); statique; (méthode OCDE 202)
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Pseudokirchnerella subcapitata; Taux de croissance; statique; (méthode OCDE 201)
CE50 72h - Algues [2]	> 10000 mg/l Skeletonema costatum (diatomée); ISO 10253
NOEC	> 100000 mg/kg bw (Hyalella azteca; essai semi-statique; ASTM 1706)

Naphta léger (pétrole), raffiné au solvant; naphta modifié à bas point d'ébullition; [combinaison complexe d'hydrocarbures constituant le raffinat obtenu lors d'une extraction au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques comportant majoritairement entre 5 et 11 atomes de carbone (C5-C11) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 35 et 190 °C (entre 95 et 374°F).] (64741-84-0)

LL50, poissons, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	10 mg/l (96 heures)
LL50, poissons, Pimephales promelas	8.2 mg/l (96 heures)
EL50, Daphnia magna (puce d'eau)	4.5 mg/l (48 heures)
NOELR, Daphnia magna (puce d'eau)	2.6 mg/l (21 jours)
EL50, algues, Pseudokirchnerella subcapitata	3.1 mg/l (72 heures)
NOELR, algues, Pseudokirchnerella subcapitata	0.5 mg/l (72 heures)
EL50, micro-organismes, Tetrahymena pyriformis	15.41 mg/l (40 heures)

12.2. Persistance et dégradabilité

Carbonate de calcium (471-34-1)	
Persistance et dégradabilité	Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne peuvent être appliquées aux substances inorganiques.

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm] (13463-67-7)	
Persistance et dégradabilité	Non pertinent.

Naphta léger (pétrole), raffiné au solvant; naphta modifié à bas point d'ébullition; [combinaison complexe d'hydrocarbures constituant le raffinat obtenu lors d'une extraction au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques comportant majoritairement entre 5 et 11 atomes de carbone (C5-C11) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 35 et 190 °C (entre 95 et 374°F).] (64741-84-0)

Persistance et dégradabilité	Etude : Non facilement biodégradable. essai de simulation : Biodégradable.
------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

LYRECO Correction fluid	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Non applicable
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Non applicable

LYRECO Correction fluid

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

Carbonate de calcium (471-34-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Pas d'information disponible.
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm] (13463-67-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne s'accumule pas dans les organismes.
Naphta léger (pétrole), raffiné au solvant; naphta modifié à bas point d'ébullition; [combinaison complexe d'hydrocarbures constituant le raffinat obtenu lors d'une extraction au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques comportant majoritairement entre 5 et 11 atomes de carbone (C5-C11) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 35 et 190 °C (entre 95 et 374°F).] (64741-84-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	3 – 6
Potentiel de bioaccumulation	Prévision : bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Carbonate de calcium (471-34-1)	
Ecologie - sol	Pas d'information disponible.
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm] (13463-67-7)	
Ecologie - sol	immobile.
Naphta léger (pétrole), raffiné au solvant; naphta modifié à bas point d'ébullition; [combinaison complexe d'hydrocarbures constituant le raffinat obtenu lors d'une extraction au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques comportant majoritairement entre 5 et 11 atomes de carbone (C5-C11) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 35 et 190 °C (entre 95 et 374°F).] (64741-84-0)	
Ecologie - sol	Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Carbonate de calcium (471-34-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm] (13463-67-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Naphta léger (pétrole), raffiné au solvant; naphta modifié à bas point d'ébullition; [combinaison complexe d'hydrocarbures constituant le raffinat obtenu lors d'une extraction au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques comportant majoritairement entre 5 et 11 atomes de carbone (C5-C11) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 35 et 190 °C (entre 95 et 374°F).] (64741-84-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

LYRECO Correction fluid

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.
Code HP : HP3 - "Inflammable":
– déchet liquide inflammable: déchet liquide ayant un point d'éclair inférieur à 60 °C ou déchet de gazoles, carburants diesel et huiles de chauffage légères dont le point d'éclair est > 55 °C et ≤ 75 °C;
– déchet solide ou liquide pyrophorique inflammable: déchet solide ou liquide qui, même en petites quantités, est susceptible de s'enflammer en moins de cinq minutes lorsqu'il entre en contact avec l'air.
– déchet solide inflammable: déchet solide qui est facilement inflammable, ou qui peut provoquer ou aggraver un incendie en s'enflammant par frottement.
– déchet gazeux inflammable: déchet gazeux inflammable dans l'air à 20 °C et à une pression normale de 101,3 kPa;
– déchet hydroréactif: déchet qui, au contact de l'eau, dégage des gaz inflammables en quantités dangereuses;
– autres déchets inflammables: aérosols inflammables, déchets auto-échauffants inflammables, peroxydes organiques inflammables et déchets autoréactifs inflammables.
HP5 - "Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration": déchet pouvant entraîner une toxicité spécifique pour un organe cible par une exposition unique ou répétée, ou des effets toxiques aigus consécutifs à l'aspiration.
HP7 - "Cancérogène": déchet qui induit des cancers ou en augmente l'incidence.
HP4 - "Irritant – irritation cutanée et lésions oculaires": déchet pouvant causer une irritation cutanée ou des lésions oculaires en cas d'application.
HP14 - "Écotoxique": déchet qui présente ou peut présenter des risques immédiats ou différés pour une ou plusieurs composantes de l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: / ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
UN 1263	UN 1263	UN 1263	UN 1263	UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	Paint related material	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
Description document de transport				
UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1263 Paint related material, 3, III, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS	UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
3	3	3	3	3

LYRECO Correction fluid

Fiche de Données de Sécurité

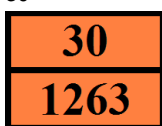
Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui Polluant marin: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: F1
Dispositions spéciales (ADR)	: 163, 367, 650
Quantités limitées (ADR)	: 5I
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP1
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T2
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP1, TP29
Code-citerne (ADR)	: LGBF
Véhicule pour le transport en citerne	: FL
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S2
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	: 30
Panneaux oranges	:



Code de restriction en tunnels (ADR) : D/E

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 163, 223, 367, 955
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001, LP01
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T2
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP29
N° FS (Feu)	: F-E
N° FS (Déversement)	: S-E
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Propriétés et observations (IMDG)	: Miscibility with water depends upon the composition.

LYRECO Correction fluid

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y344
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 10L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 355
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 60L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 366
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 220L
Dispositions spéciales (IATA)	: A3, A72, A192
Code ERG (IATA)	: 3L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: F1
Dispositions spéciales (ADN)	: 163, 367, 650
Quantités limitées (ADN)	: 5 L
Quantités exceptées (ADN)	: E1
Équipement exigé (ADN)	: PP, EX, A
Ventilation (ADN)	: VE01
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0

Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: F1
Dispositions spéciales (RID)	: 163, 367, 650
Quantités limitées (RID)	: 5L
Quantités exceptées (RID)	: E1
Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (RID)	: PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T2
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP1, TP29
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: LGBF
Catégorie de transport (RID)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W12
Colis express (RID)	: CE4
Numéro d'identification du danger (RID)	: 30

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

LYRECO Correction fluid

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)

Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(a)	Naphta léger (pétrole), raffiné au solvant; naphta modifié à bas point d'ébullition; [combinaison complexe d'hydrocarbures constituant le raffinat obtenu lors d'une extraction au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques comportant majoritairement entre 5 et 11 atomes de carbone (C5-C11) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 35 et 190 °C (entre 95 et 374°F).]	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F
3(b)	Naphta léger (pétrole), raffiné au solvant; naphta modifié à bas point d'ébullition; [combinaison complexe d'hydrocarbures constituant le raffinat obtenu lors d'une extraction au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques comportant majoritairement entre 5 et 11 atomes de carbone (C5-C11) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 35 et 190 °C (entre 95 et 374°F).]	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10

LYRECO Correction fluid

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)

Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(c)	Naphta léger (pétrole), raffiné au solvant; naphta modifié à bas point d'ébullition; [combinaison complexe d'hydrocarbures constituant le raffinat obtenu lors d'une extraction au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques comportant majoritairement entre 5 et 11 atomes de carbone (C5-C11) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 35 et 190 °C (entre 95 et 374°F).]	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1
40.	Naphta léger (pétrole), raffiné au solvant; naphta modifié à bas point d'ébullition; [combinaison complexe d'hydrocarbures constituant le raffinat obtenu lors d'une extraction au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques comportant majoritairement entre 5 et 11 atomes de carbone (C5-C11) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 35 et 190 °C (entre 95 et 374°F).]	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008.

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

LYRECO Correction fluid

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

Naphta léger (pétrole), raffiné au solvant; naphta modifié à bas point d'ébullition; [combinaison complexe d'hydrocarbures constituant le raffinat obtenu lors d'une extraction au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques comportant majoritairement entre 5 et 11 atomes de carbone (C5-C11) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 35 et 190 °C (entre 95 et 374°F).]

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Ajouté	
	Remplace la fiche	Ajouté	
	Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	Ajouté	
	Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	Modifié	
	Code-citerne (ADR)	Modifié	
	Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	Modifié	
	Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	Modifié	
	Instructions d'emballage (ADR)	Modifié	
	Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
	CSR applicable	Ajouté	
2.1	Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement	Modifié	
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié	
2.2	Phrases supplémentaires	Ajouté	

LYRECO Correction fluid

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
2.2	Mention d'avertissement (CLP)	Modifié	
2.2	Mentions de danger (CLP)	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
4.1	Premiers soins après contact avec la peau	Modifié	
4.1	Premiers soins après contact oculaire	Modifié	
5.2	Danger d'incendie	Modifié	
6.1	Procédures d'urgence	Modifié	
7.1	Mesures d'hygiène	Modifié	
7.2	Matériaux d'emballage	Modifié	
7.2	Conditions de stockage	Modifié	
7.3	Utilisations finales spécifiques	Ajouté	
9.1	Viscosité, cinématique	Ajouté	
9.1	Densité relative de vapeur à 20°C	Ajouté	
9.1	Limites d'explosivité (vol %)	Ajouté	
9.1	Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Ajouté	
9.1	Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Ajouté	
9.1	Masse volumique	Modifié	
9.1	Pression de vapeur à 50°C	Ajouté	
9.1	Densité relative	Ajouté	
9.1	Pression de vapeur	Ajouté	
9.1	Point de congélation	Ajouté	
9.1	pH	Ajouté	
9.1	Température de décomposition	Ajouté	
9.1	Température d'auto-inflammation	Ajouté	
9.1	Limite inférieure d'explosion	Ajouté	
9.1	Limite supérieure d'explosion	Modifié	
9.1	Point d'éclair	Modifié	
9.1	Point d'ébullition	Modifié	
9.1	Seuil olfactif	Ajouté	
9.2	Autres propriétés	Ajouté	
10.1	Réactivité	Modifié	
10.4	Conditions à éviter	Modifié	
12.3	Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Ajouté	
12.3	Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Ajouté	

LYRECO Correction fluid

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
12.6	Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
14.6	Numéro d'identification du danger (code Kemler)	Modifié	
14.6	Catégorie de transport (ADR)	Modifié	
14.6	Dispositions spéciales (ADR)	Modifié	
14.6	Quantités exceptées (ADR)	Modifié	

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)

LYRECO Correction fluid

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

Abréviations et acronymes:

TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatiles
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
EUH211	Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques

La classification respecte : ATP 12

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

LYRECO Correction fluid

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

Annexe à la fiche de données de sécurité

Utilisations identifiées	N° du SE	Titre court	Page
Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges	1		24

LYRECO Correction fluid

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

1. 9.4.1a. - Formulation; Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges

1.1. Rubrique des titres

Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges

Réf. SE: 9.4.1a.
Type de SE: Travailleur

Environnement	Descripteurs d'utilisation
Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement	ESVOC SPERC 2.2.v1

Travailleur	Descripteurs d'utilisation
Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs	PROC14, PROC15

Processus, tâches, activités pris en compte	Formulation de la substance et de ses mélanges en opérations continues ou séquentielles en systèmes clos ou confinés, y compris les expositions fortuites en cours de stockage, transvasement, mélange, maintenance, échantillonnage et activités de laboratoire associées
Méthode d'évaluation	Voir rubrique 3

1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

1.2.1. Contrôle de l'exposition environnementale: Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement (ESVOC SPERC 2.2.v1)

ESVOC SPERC 2.2.v1	Formulation & packing of preparations and mixtures: Industrial (SU10)
--------------------	---

Caractéristiques du produit	
Forme physique du produit	La substance est un UVCB complexe, Principalement hydrophobe

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou pour la vie utile)	
Fraction du tonnage UE utilisée dans la région:	0,1
Tonnage d'utilisation régionale:	16500000 t/an
Fraction du tonnage régional utilisée localement:	0,0018
Tonnage annuel d'utilisation sur site:	30000 t/an
Tonnage journalier maximum du site (kg/jour):	100000 kg/jour
Rejet continu	
Jours d'émissions (jours/an):	300

Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Utilisation d'estimations prudentes des rejets du procédé car les pratiques courantes varient selon les sites	
Empêcher le rejet de la substance non dissoute dans les eaux usées ou la récupérer. Le risque provenant de l'exposition environnementale est conditionné par l'exposition humaine indirecte (inhalation surtout). Pas de traitement des eaux usées requis sur site avant rejet vers une station d'épuration municipale	

LYRECO Correction fluid

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Traiter les émissions dans l'air pour atteindre une efficacité d'élimination typique de (%):	56,5 %
Traiter les eaux usées sur site (avant réception du rejet) pour assurer l'efficacité d'élimination requise (%):	≥ 94,7 %
En cas de rejet vers une station d'épuration municipale, assurer l'efficacité d'élimination sur site requise de (%):	≥ 0 %
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. Les boues devraient être incinérées, confinées ou recyclées	

Conditions et mesures relatives à la station d'épuration

Estimation de l'élimination de la substance par une station d'épuration municipale (%):	95,5 %
Efficacité totale d'élimination après MMR sur site et hors site (station d'épuration municipale)	95,5 %
Tonnage maximum permis sur site (Msafe) (kg/j):	100000 kg/d
Débit supposé de la station d'épuration municipale (m ³ /jour):	2000 m ³ /j

Conditions et mesures relatives au traitement des déchets (y compris déchets des articles)

Le traitement et l'élimination externes des déchets devraient être conformes aux réglementations locales et/ou nationales	
La récupération et le recyclage externes des déchets devraient être conformes aux réglementations locales et/ou nationales	

Autres conditions affectant l'exposition de l'environnement

Facteur de dilution local eau douce:	10	
Facteur de dilution local eau de mer:	100	
Fraction de rejet dans le sol du procédé (initiale avant MMR):	0,025	
Fraction de rejet dans les égouts du procédé (initiale avant MMR):	0,002	
Fraction de rejet dans le sol du procédé (initiale avant MMR):	0,0001	

1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC14, PROC15)

PROC14	Pastillage, compression, extrusion, granulation
PROC15	Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Liquide
Concentration de la substance dans le produit	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication différente)
Pression de vapeur	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans les conditions normales

LYRECO Correction fluid

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

Couvre une période d'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication différente)

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures générales (irritants cutanés)	Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de contact cutané indirect possibles. Porter des gants (testés selon EN374) si contact possible. Nettoyer les déversements dès qu'ils surviennent. Laver toute souillure de la peau immédiatement. Donner aux employés une formation de base pour prévenir / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané qui se développerait.	
Expositions générales (systèmes clos)	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées	
Expositions générales (systèmes clos),avec prélèvement d'échantillons	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées	
Expositions générales (systèmes ouverts)	Pourvoir les points d'émission d'une ventilation supplémentaire	
Echantillonnage durant le procédé	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées	
Opérations de mélange (systèmes clos),(systèmes clos)	Pourvoir les points d'émission d'une ventilation supplémentaire	
Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte fermée ou sous ventilation par extraction	
Transferts de vracs	S'assurer que les transvasements de matériaux se font sous confinement ou sous extraction d'air	
Manuel,Transvasement/versement à partir de conteneurs	S'assurer que les transvasements de matériaux se font sous confinement ou sous extraction d'air	
Transvasement de fûts/lots	S'assurer que les transvasements de matériaux se font sous confinement ou sous extraction d'air	
Remplissage de fûts et petits récipients	Remplir les conteneurs/bidons aux postes de remplissage dédiés pourvus d'une ventilation locale par extraction	
Nettoyage et maintenance des équipements	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées	
Stockage	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées	

LYRECO Correction fluid

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Suppose une utilisation à 20°C maximum au-dessus de la température ambiante, sauf indication différente, Suppose qu'une bonne norme d'hygiène de travail est respectée

1.3. Informations concernant l'exposition et référence à sa source

1.3.1. Rejet et exposition environnementaux Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement (ESVOC SPERC 2.2.v1)

Information concernant le sous-scénario

La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale à l'aide du modèle Petrorisk

1.3.2. Exposition du travailleur Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC14, PROC15)

Information concernant le sous-scénario

L'outil ECETOC TRA a été utilisé pour évaluer les expositions professionnelles, sauf indication différente

1.4. Guide pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites du SE

1.4.1. Environnement

Guide - Environnement

Les instructions sont basées sur des conditions opératoires qui ne sont pas forcément applicables sur tous les sites; aussi un étalonnage peut-il être nécessaire pour définir des MMR appropriées spécifiques au site. L'efficacité d'élimination requise pour les eaux usées peut être atteinte à l'aide de technologies sur site ou hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination requise pour l'air peut être atteinte à l'aide de technologies sur site, seules ou combinées. Plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>)

1.4.2. Santé

Guide - Santé

Les niveaux d'exposition prévisibles ne sont pas supposés dépasser le DN(M)EL quand les conditions opératoires et les mesures de maîtrise du risque de la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de maîtrise du risque et d'autres conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés de manière au moins équivalente. Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de dériver un DNEL pour les effets irritants cutanés. Selon les données disponibles sur les dangers de la substance, il n'est pas nécessaire de dériver de DNEL pour d'autres effets. Les mesures de contrôle du risque sont basées sur une caractérisation qualitative des risques